

# CIRQU'AOUETTE

Centre d'initiation aux arts et techniques du cirque pour tous  
Agréé par la Fédération Française des Ecole de Cirque

ADRESSE : 25/27 rue Auguste Lançon 75013 Paris  
SITE : [www.cirquaouette.org](http://www.cirquaouette.org)  
DIRECTRICE : Juliette PAKULA

TELEPHONE : 01 45 80 29 75  
@COURRIEL : [info@cirquaouette.org](mailto:info@cirquaouette.org)  
RELATION ADHERENT : Sophie PAJER

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### 1 - INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes à partir du mois d'avril et toute l'année en fonction des disponibilités de place dans les cours.

L'ADHÉSION à l'association est de 30€ pour l'année et n'est jamais remboursée.

Pour les séances Eveil Corporel l'ADHÉSION à l'association est de 44€ (1 parent + 1 enfant) pour l'année et n'est jamais remboursée.

*Rappel : L'Adhésion permet de bénéficier des services de l'association et ne peut en aucun cas être associée aux tarifs des ateliers appelés Cotisations.*

- Les adhérents doivent avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'école, remis avec le dossier de préinscription ou d'inscription.

### 2 - DECOUPAGE DE L'ANNEE

- Les cours débuteront le lundi 11 septembre 2023
- Les cours se termineront le dimanche 30 juin 2024
- Les ateliers s'arrêtent durant les vacances scolaires (zone C)
- Les cours sont maintenus que s'ils comptent un minimum de 5 participants

### 3 - CERTIFICAT MEDICAL-ASSURANCE

Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ou une décharge médicale (à demander par mail) doit être remis lors du premier cours.

L'absence du certificat médical ou de la décharge peut entraîner l'exclusion aux cours.

- Les adhérents à jour de leur cotisation sont assurés uniquement pour les risques liés à l'activité.
- Tout accident d'une personne non adhérente ne saurait engager l'Association.
- Tout accident survenant hors des cours ne saurait être de la responsabilité de l'Association.

## 4 – FORFAIT

- ✚ Il est dû par tous les adhérents inscrits au cours.
- ✚ La cotisation doit être réglée le premier mois qui débute les activités.
  - ✚ S'agissant d'un forfait, il doit être réglé quel que soit le nombre de séances auxquelles participe l'adhérent. Il prend en compte les différentes périodes de vacances.
  - ✚ Les cours auxquels les adhérents ne participent pas sont **perdus et non récupérables**, à l'exception ou l'enfant doit s'absenter pour des **raisons scolaires**, un justificatif de l'école sera alors demandé.
  - ✚ Le forfait n'est remboursable qu'en cas de problème médical grave :  
Le remboursement partiel de la cotisation peut être effectué dans le cas d'un arrêt total de l'activité sur l'année en cours, sous réserve de fournir un certificat médical d'inaptitude à toutes activités sportives délivré soit par un médecin du sport soit par un « médecin spécialisé » dans la maladie ou la blessure dont souffre l'adhérent. Sera refusé un certificat médical d'inaptitude délivré par un médecin généraliste.
  - ✚ Les cours spécialisés (cours acrobaties aériennes) comptent un maximum de 12 pratiquants.
  - ✚ Inscription Tardive : Dans le cas où l'adhérent débute l'activité avant janvier, la cotisation est entièrement due. Dans le cas où l'adhérent débute l'activité après janvier, la cotisation sera calculée au prorata du nombre de trimestres restants selon le forfait souscrit.

## COUT PEDAGOGIQUE FORFAITAIRE

Cours Enfants-Adolescents	Durée Du Cours	Plein tarif	2 <sup>ème</sup> membre d'une même famille ou 2 <sup>ème</sup> cours	3 <sup>ème</sup> membre d'une même famille ou 3 <sup>ème</sup> cours	Tarif Étudiant post-BAC <b>Aucune dégressivité pour ce forfait</b>
Uniquement jusqu'au 31 juillet 2023	1h30	549 €	468 €	413 €	
Moins 8% sur l'inscription annuelle	2h00	618 €	545 €	492 €	357 €
<hr/>					
A partir de septembre 2023	1h30	596 €	508 €	448 €	
Inscription annuelle	2h00	672 €	592 €	534 €	388 €

- ✚ Le forfait est à régler soit par chèque à l'ordre de CIRQU'AOUETTE, soit en chèques vacances, soit en espèces, par virement.
- ✚ Il est possible de régler en plusieurs fois, dans ce cas, la totalité des chèques correspondant au forfait choisi doit être donnée dès l'inscription définitive.

## 5 - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

### *Pour les nouveaux adhérents :*

Après règlement de l'ADHÉSION, 1 séance d'essai sera proposée avant inscription.

Il est entendu que ce cours sera pris en compte dans le forfait.

### *Pour tous les adhérents :*

- ✚ Lors de la première séance, les enseignants fournissent toutes les explications voulues aux adhérents.
- ✚ Il est très important d'**être ponctuel** en ce qui concerne les horaires des cours.
- ✚ Pour les activités : ne porter aucun bijou, les cheveux longs doivent être attachés.
- ✚ Pour les cours pluridisciplinaires, les adhérents doivent être habillés avec des vêtements sports dans lesquels ils se sentent bien, avec les genoux couverts (caleçon/tee-shirt, académique...) et doivent être **chaussés impérativement de rythmiques** pour des raisons évidentes d'hygiène.
- ✚ Pour les cours d'acrobaties aériennes, les adhérents doivent se munir d'une paire de chaussettes propres dédiée à l'activité et de gel hydroalcoolique.

## EMPLOI DU TEMPS

COURS	JOUR	HORAIRES	DUREE
<b>ENFANTS</b>			
Parents-enfants (2-3 ans)	Samedi	9h15-10h45	1h30
4-5 ans	Samedi	11h00-12h30	1h30
6-8 ans	Lundi	17h15-18h45	1h30
	Mercredi	13h30-15h00	1h30
	Samedi	13h30-15h00	1h30
9-11	Mercredi	15h15-17h15	2h
	Samedi	15h15-17h15	2h
	Jeudi	17h15-19h15	2h
Aériens 8-10 ans	Vendredi	17h00-18h30	1h30
Aériens + 10 ans	Mardi	17h30-19h30	2h

<b>ADOS (+12 ans)</b>			
Pluridisciplinaire	Mercredi	17h30-19h30	2h
	Vendredi	18h45-20h45	2h
Aériens	Mardi	19h45-21h45	2h

### 6 - CONDITION D'ORGANISATION

- ✚ Des modifications de planning peuvent intervenir en début d'année scolaire (ex : cours annulés, fermés par manque de participants...). Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée. Si cette solution ne convient pas, la cotisation versée sera remboursée sans que les participants aient droit à un quelconque dédommagement.
- ✚ En cas de nouvelle pandémie qui engendrerait des mesures de confinement, l'Association ne remboursera ni l'adhésion, ni la cotisation même partiellement.